

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2018

2018/60 - ATELIER DES ENFANTS DE LOMME – CHARTE

L'Atelier des Enfants a été créé par délibération du Conseil Communal de Lomme n° 2018/17 du 4 avril 2018 et du Conseil Municipal de Lille n°18/131 du 6 avril 2018.

L'Atelier des Enfants est composé de 32 membres représentant les écoles publiques lommoises et qui participent à l'élaboration de projets d'intérêt local. Dans ce cadre les membres doivent signer une charte d'engagement définissant les objectifs et le cadre de cette instance.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** la charte de l'Atelier des Enfants ci-annexée

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI - M. NIEUVART (pouvoir) - M. CAUX (pouvoir)

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme